



REPUBLIQUE DU BURUNDI
Commission Electorale Nationale Indépendante



CENI

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

Dans le cadre de la préparation des élections pour les échéances de 2010, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) lance un avis de manifestation d'intérêt pour la sélection des imprimeries qui assureront la production des registres d'inscription et des carnets d'attestations d'inscription des électeurs.

Le dossier de manifestation d'intérêt doit mentionner les éléments ci-après :

- La dénomination de l'imprimerie ;
- L'adresse complète du siège de l'imprimerie ;
- La personnalité juridique ;
- Trois grands marchés exécutés en précisant le montant et la source du financement pour chaque marché;
- Les équipements de production et leur capacité de production.

Les imprimeries intéressées par cet avis de manifestation d'intérêt sont priées de présenter leurs dossiers au Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante au plus tard lundi le 7 Décembre 2009 à 17h00, délais de rigueur à l'adresse suivante :

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE (CENI)

Q. Industriel, Blv de l'OUA, Rue Nyankoni, parcelle n°690/C

B.P. 1128 Bujumbura

Fait à Bujumbura, le 4/12/2009

Pierre Claver NDAYICARIYE

P.O.

Président de la CENI



« Ensemble pour les élections démocratiques : libres, apaisées et transparentes »